

Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

Responsabilités en matière d'information financière

Le tableau d'utilisation des produits des obligations vertes a été préparé selon une comptabilité de caisse. Le présent tableau a été établi en bonne et due forme selon un seuil de signification raisonnable et est basé sur les renseignements disponibles au 22 novembre 2018.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction.

L'émission d'obligations vertes fait partie du programme du Trésor administré par l'Office ontarien de financement (OOF). Le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario vérifie annuellement le programme du Trésor et la Division de la vérification interne de l'Ontario vérifie certains aspects du programme conformément à son plan de vérification annuel. Les problèmes soulevés lors de la vérification annuelle du Bureau de la vérificatrice générale ont été communiqués à la direction et toutes les recommandations ont été mises en œuvre.

Le Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes a été vérifié par le Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si le tableau a été préparé, à tous les égards importants, conformément aux règles comptables de base définies à la note 2 du tableau. Le rapport de la vérificatrice, présenté à la page suivante, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman

Directeur général et sous-ministre adjoint

Bureau du Trésor, ministère des Finances



Ken Kandeepan

Directeur général des finances et de la
gestion des risques



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

Au sous-ministre des Finances

J'ai effectué l'audit du tableau d'utilisation des produits des obligations vertes (le « tableau ») ci-joint au 31 mars 2018. La direction a préparé le tableau conformément aux dispositions visant la présentation de l'information financière définies dans la section ci-dessous portant sur les règles comptables de base.

Responsabilité de la direction pour le tableau

La direction de l'Office ontarien de financement est responsable de la préparation du tableau conformément aux règles comptables de base définies à la note 2 relative au tableau, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation du tableau exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le tableau, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que le tableau ne comporte pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans le tableau. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que le tableau comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation du tableau afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble du tableau.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, tableau d'utilisation des produits des obligations vertes au 31 mars 2018 est préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions visant la présentation de l'information financière définies dans la section ci-dessous portant sur les règles comptables de base.

Règles comptables de base et limitation quant à l'utilisation

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 relative au tableau qui décrit les règles comptables de base pour les obligations vertes. Le tableau été préparé dans le but d'aider la province à divulguer son utilisation des produits des obligations vertes. La détermination de l'admissibilité des projets en vertu du Cadre des obligations vertes de l'Ontario incombe à la province et, par conséquent, je n'exprime pas une opinion sur celle-ci.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Toronto (Ontario)
Le 22 novembre 2018

La vérificatrice générale,

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

Au 31 mars 2018

Solde au 31 mars 2017				590 331 268 \$
Produits utilisés pour :	Service régional express (SRE)	MTO (Metrolinx)	(48 786 925)	
	SLR Eglinton Crosstown	MTO (Metrolinx)	(352 134 094)	
	Centre de traitement et de développement ErinoakKids	MSEJ	(163 300 000)	
	Hôpital St. Joseph - West 5th	MSSLD	(8 144 603)	
	Hôpital St. Joseph - Parkwood	MSSLD	(7 909 226)	
	Centre de soins de santé mentale Waypoint	MSSLD	(3 622 504)	
	Centre de toxicomanie et de santé mentale	MSSLD	(1 688 558)	
	Hôpital général de Woodstock	MSSLD	(4 745 358)	(590 331 268 \$)
			Sous-total	0
Produits de la quatrième série d'obligations vertes				996 090 000
Produits utilisés pour :				
	SLR Eglinton Crosstown	MTO (Metrolinx)	(406 690 000)	
	SRB VivaNext	MTO (Metrolinx)	(80 000 000)	
	SLR Hurontario	MTO (Metrolinx)	(10 000 000)	
	SLR Finch West	MTO (Metrolinx)	(4 000 000)	(500 690 000)
			Sous-total	495 400 000
Solde au 31 mars 2018				<u>495 400 000 \$</u>

Notes relatives au Tableau d'utilisation des produits des obligations vertes

1. Contexte

En octobre 2014, l'Ontario a mis sur pied un programme d'obligations vertes en procédant à une première émission d'obligations sur le marché mondial en dollars canadiens d'une valeur de 500 M\$, venant à échéance le 9 octobre 2018. La deuxième série d'obligations en dollars canadiens d'une valeur de 750 M\$ émise en janvier 2016, la troisième série d'obligations en dollars canadiens d'une valeur de 800 M\$ émise en février 2017 et la quatrième série d'obligations en dollars canadiens d'une valeur de 1 G\$ émise en février 2018. La deuxième et la troisième viendront toutes les deux à échéance le 27 janvier 2023 et la quatrième venant à échéance le 5 février 2025. Les obligations vertes servent à financer le transport en commun et d'autres projets respectueux de l'environnement partout en Ontario. Le Cadre des obligations vertes de l'Ontario expose les types de projets qui sont admissibles aux produits des obligations vertes. Les projets admissibles sont déterminés par la province de l'Ontario.

2. Règles comptables de base

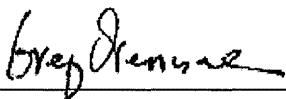
Le Tableau a été élaboré pour assurer le suivi de l'utilisation des fonds générés par l'émission des séries d'obligations vertes de l'Ontario pour certains projets selon une comptabilité de caisse. Ces projets ont été approuvés par la province en vertu du Cadre des obligations vertes de l'Ontario. Le Tableau d'utilisation des produits pour les obligations vertes montre les produits nets de l'émission d'obligations vertes inscrits dans un compte désigné des registres financiers de la province. Ce compte permet de réaliser un suivi de l'utilisation des fonds pour les projets admissibles. Tant que le compte montre un solde positif, les montants sont déduits du solde du compte désigné au fur et à mesure que les fonds sont alloués aux projets jugés admissibles et approuvés par la province.

3. Intérêt gagné dans le compte désigné

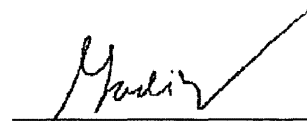
L'intérêt gagné sur les produits dans le compte désigné ne peut servir à financer un projet admissible lié aux obligations vertes. L'intérêt gagné est imputé au Trésor de la province de l'Ontario.

4. Parties apparentées

Le ministère des Transports (MTO), Metrolinx, le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse (MSEJ; maintenant connu comme le Ministère des Services à l'enfance et de Services sociaux et communautaires) et le ministère de la Santé et de Soins de longue durée (MSSLD) sont des parties apparentées de l'Office ontarien de financement puisque les cinq organismes sont régis par la province de l'Ontario. Au 31 mars 2018, Metrolinx a déboursé 299 674 891 \$ supplémentaires qui n'avait pas encore été tiré des produits de la vente d'obligations vertes par l'Office ontarien de financement.



Greg Orenszak
Sous-ministre des Finances



Gadi Mayman
Directeur général